

# Rapport d'activités & financier 2022



27-31 avenue du Port au Fouarre  
94100 Saint-Maur-des-Fossés  
cda@cda-asso.com  
www.cda-asso.com

**Rapport d'activités & financier de la Chambre des associations,**  
présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2023.

# Sommaire

3 Mot de la Présidente

## **VIE ASSOCIATIVE**

5 Gouvernance

6 Ressources humaines

7 Adhérents

## **NOS ACTIONS**

9 Information & accompagnement

16 Formations & animations collectives

17 Formations collectives

19 Formations individuelles

20 Actions auprès des collectivités territoriales

21 Formations spécifiques

22 Paroles de stagiaires

13 Immatriculation tourisme

23 Parcours Jeunes

## **NOTRE RESEAU**

27 Partenariats

## **RAPPORT FINANCIER**

29 Finances de la Chambre des associations

## **PERSPECTIVES 2023**

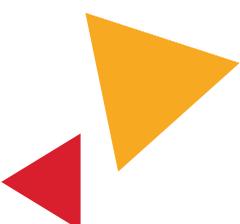
35 Budget prévisionnel

36 Perspectives

## **ANNEXE**

36 Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022





# Mot de la Présidente

Il est toujours difficile de résumer en quelques mots une année d'intenses activités mais je vais quand même m'essayer à l'exercice ; à vous de lire en détail le rapport d'activités 2022 pour prendre connaissance de toutes les actions réalisées par la petite équipe motivée et efficace de la Chambre des associations.

Alors, quel éclairage ?

Il est à noter la forte augmentation du temps dédié à l'accompagnement des acteurs de la vie associative, au travers de temps d'information, d'entretiens réguliers et de suivis personnalisés. Notre organisme de formation, certifié Qualiopi, a continué à développer son offre de formation.

Nous avons renforcé nos activités grâce au virage réussi du « distanciel », qui nous permet de répondre aux besoins d'accompagnement et de formation des acteurs implantés sur l'ensemble du territoire.

Ce fonctionnement, maintenant bien ancré dans nos pratiques, ne nous a cependant pas fait renoncer aux interactions avec les acteurs franciliens : les intervenants de la Chambre des associations sont allés à la rencontre directe des jeunes (Parcours Jeunes), des étudiants (faculté Paris 8), des municipalités et des collectivités territoriales d'Ile-de-France.

2022 nous a donc permis de renforcer avec succès nos activités.

Mais rien n'est jamais acquis, il nous faut rester attentif aux évolutions du monde associatif, aux réformes comme celle de la formation professionnelle (CPF), à la réorganisation progressive de l'accompagnement (réseau Guid'Asso), à la baisse possible des subventions (FDVA)...

La question du bénévolat doit également nous interroger : il est primordial que nous puissions renforcer l'équipe de bénévoles afin de soutenir nos activités en constante progression ; cette ressource humaine, essentielle, est au cœur de tout.

Que serait la Chambre des associations sans l'engagement de Suzel, à l'origine de l'association, pilier de l'accompagnement et de la formation, et qui n'a de cesse de mettre en application ses principes du « vivre ensemble » et à défendre la place des associations dans la cité ?

Où en seraient les finances de l'association sans l'implication sans faille de notre trésorière, Françoise ?

Merci à elles et à tous les bénévoles qui font vivre les associations dans toute la France.

Pour conclure ce mot, je vous souhaite à tous une bonne lecture du rapport d'activités 2022, reflet de notre engagement à vos côtés, et j'espère que les perspectives d'évolution de la Chambre des associations résonneront en échos des besoins du secteur associatif.

**Dominique Levesque**  
Présidente



# Gouvernance

---

Le Conseil d'administration a été élu le 12 mars 2022 par l'Assemblée générale des associations ; il est composé de 11 administrateurs sur les 15 postes disponibles.

## Composition du Conseil d'administration

Damien BUGNOT  
Suzel CHASSEFEIRE  
Mansour CISSE  
Gérard DESPIERRE  
Françoise KERRELS  
Dominique LEVESQUE  
Marie-Sophie MORET  
Patrick PALUS  
Olivier POCHARD  
Daniel ROYER  
Éric SEYDEN

## Composition du Bureau

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est déroulée le 11 avril 2022, les membres du Conseil d'administration ont élu le Bureau suivant :

**Présidente** : Dominique LEVESQUE  
**Vice-président** : Gérard DESPIERRE  
**Secrétaire général** : Damien BUGNOT  
**Trésorière** : Françoise KERRELS  
**Trésorière-adjointe** : Suzel CHASSEFEIRE

# Les ressources humaines

Pour remplir ses objectifs et ses missions, l'association s'est appuyée, en 2022, sur une équipe de **29 personnes**, composée de :

- **5 salariés** :
  - 3 permanents :
    - Marjorie GAULTIER, responsable stratégie et développement
    - Aude PONTOIS, chargée de mission formation et gestion administrative
    - Aïssatou KONTE, agent d'entretien à temps partiel
  - 2 formateurs occasionnels :
    - Thomas BILANGES
    - Romain FOURCADE
- **13 bénévoles** investis dans les actions suivantes : accompagnement, comptabilité, pédagogie, communication, informatique, Parcours Jeunes.
- **11 intervenants ponctuels**, formateurs et prestataires dans les domaines de la communication et des activités touristiques)

En 2022, la Chambre des associations a également accueilli **2 lycéennes** pour un stage réalisé dans le cadre d'un bac professionnel en gestion administrative.



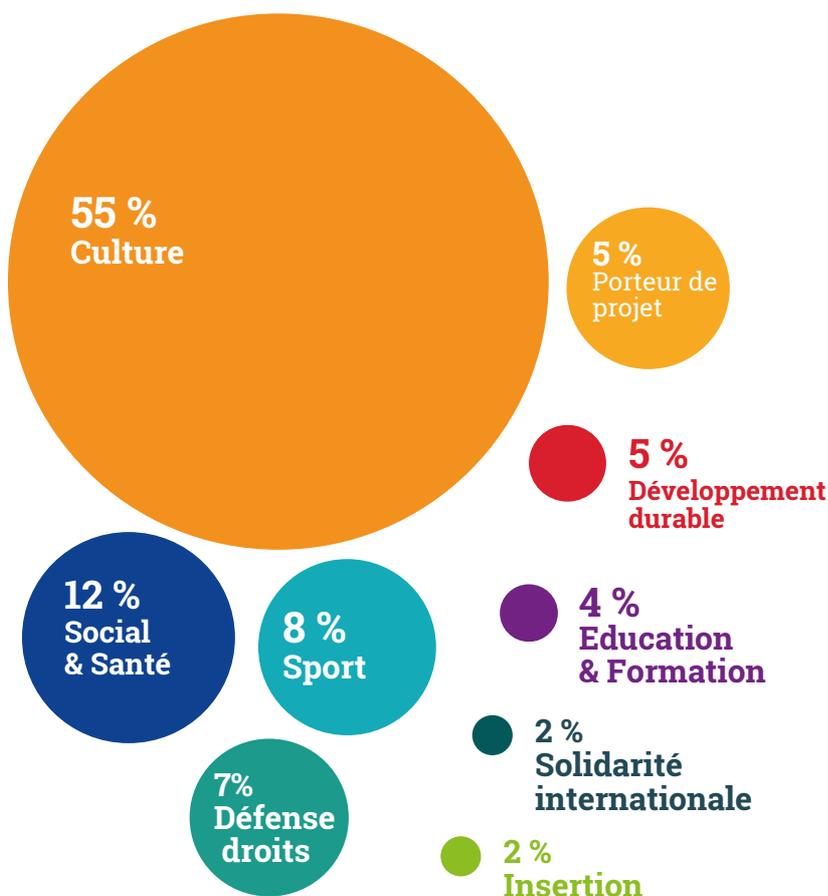
# Les adhérents

En 2022, la Chambre des associations compte **221 adhérents** ; un chiffre en légère baisse par rapport à l'an dernier (- 10 % ; 247 adhérents en 2021).

Les adhérents se composent de :

- **190 associations inscrites** dans les actions d'accompagnement, bénéficiant de l'extension d'Immatriculation Tourisme et/ou dont les membres participent aux formations ;
- **31 personnes physiques**, qu'elles soient bénévoles (12 personnes) ou porteurs de projet (19 personnes).

## TYOLOGIE DES ADHERENTS



## Secteurs d'activité

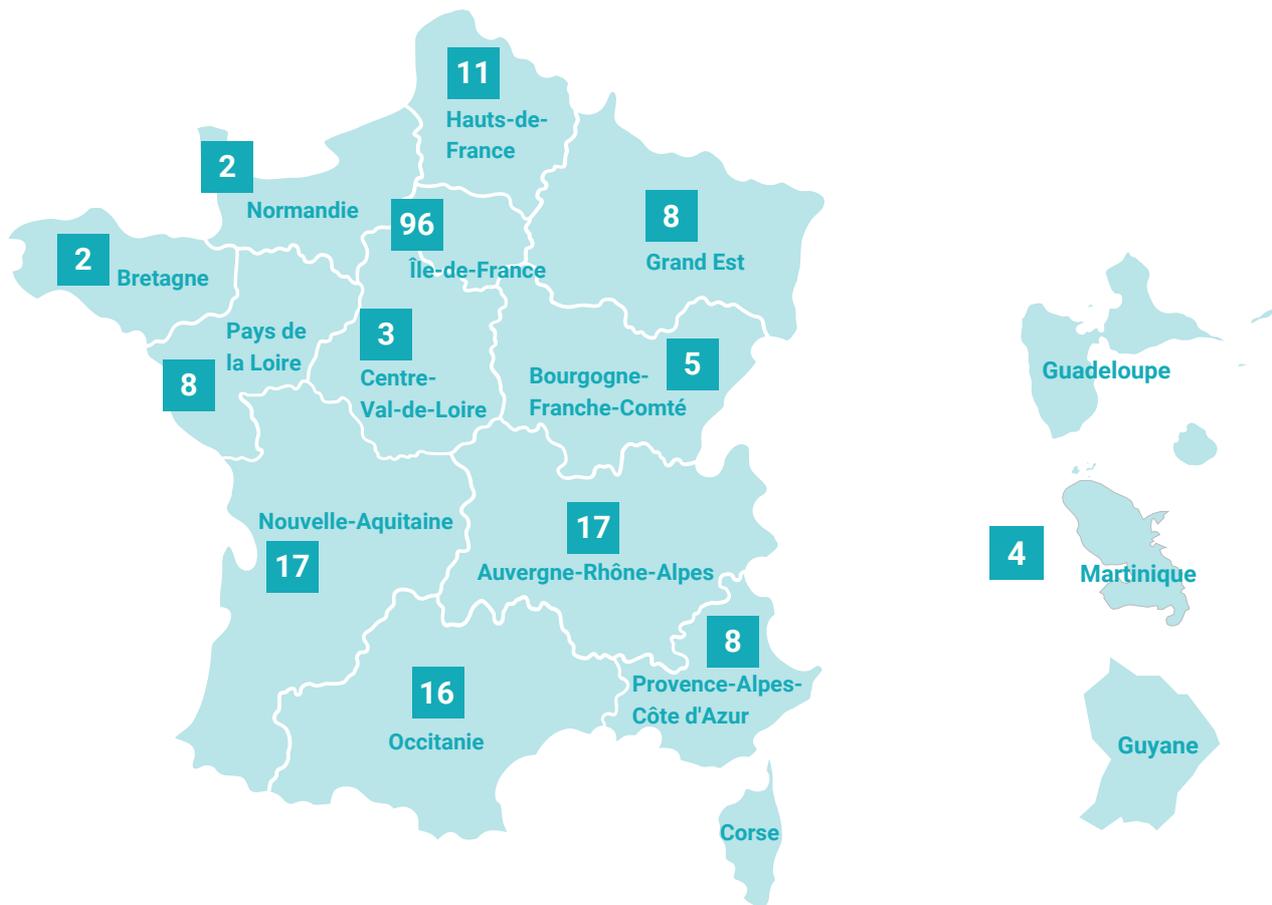
L'analyse des secteurs d'activité révèle que 55 % des associations adhérentes interviennent dans le domaine de l'animation et de la culture.

12 % des associations adhérentes interviennent dans le champ de l'action sociale et de la santé.

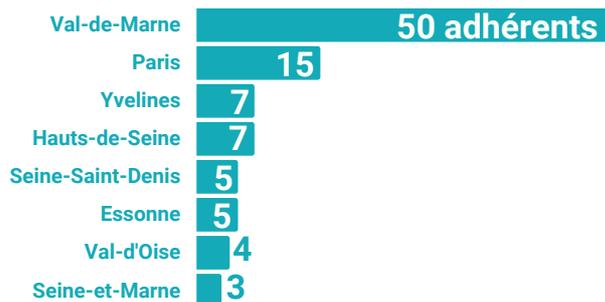
## Répartition géographique des adhérents

Si la part des adhérents franciliens reste très largement prépondérante en 2022 (46%), on note que les régions suivantes sont particulièrement représentées : Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts-de-France.

52% des associations d'Île-de-France sont implantées dans le Val-de-Marne et 16% à Paris.



### EN ÎLE-DE-FRANCE





## NOS ACTIONS

# Information & accompagnement

La Chambre des associations propose des entretiens individualisés aux acteurs associatifs, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets et dans le fonctionnement de leur association. La Chambre des associations soutient également les porteurs de projet dans la création de leur association.

L'offre de la Chambre des associations s'articule autour de 3 types d'actions :

### 1. L'INFORMATION

Sollicitée par une association sur une demande particulière, l'équipe de la Chambre des associations y apporte une réponse immédiate. En 2022, la Chambre des associations a conduit 146 actions d'information. Ce chiffre, en légère hausse, révèle que cette activité répond à un besoin croissant.

**146**  
actions  
d'information

### 2. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement s'adresse à l'ensemble des acteurs associatifs, qu'ils soient porteurs de projet, bénévoles, dirigeants ou salariés. Les thématiques fréquemment abordées dans le cadre de ces accompagnements sont diversifiées :

- Un soutien à la création et à l'élaboration des statuts
- Une aide à la réflexion concernant le modèle de gouvernance et la modification de statuts
- Une réponse à un questionnement et/ou à une difficulté, liés à des démarches administratives
- Une réponse aux questions relevant de la fonction employeur et à la gestion des ressources humaines
- Un accompagnement à la recherche de financements
- Un soutien aux actions de communication (stratégie et outils)

Par cet accompagnement individualisé (de 2 à 4 entretiens), la Chambre des associations soutient les associations dans leurs démarches et dans le développement de leur projet. En 2022, la Chambre des associations a effectué 183 accompagnements.

**183**  
actions  
d'accompa-  
gnement

### 3. LE SUIVI PERSONNALISÉ

La Chambre des associations offre également aux associations qui le souhaitent la possibilité de s'inscrire dans un suivi personnalisé. Sont principalement concernées les structures qui entreprennent un projet de création, une refonte de leurs statuts, une réorganisation de leurs instances ou qui réfléchissent à l'évolution de leur projet associatif. Si une association rencontre des difficultés dans la gestion des relations humaines, la Chambre des associations propose de mettre en place une médiation. En 2022, 57 structures se sont inscrites dans le cadre d'un suivi personnalisé.

**57**  
actions de  
suivi



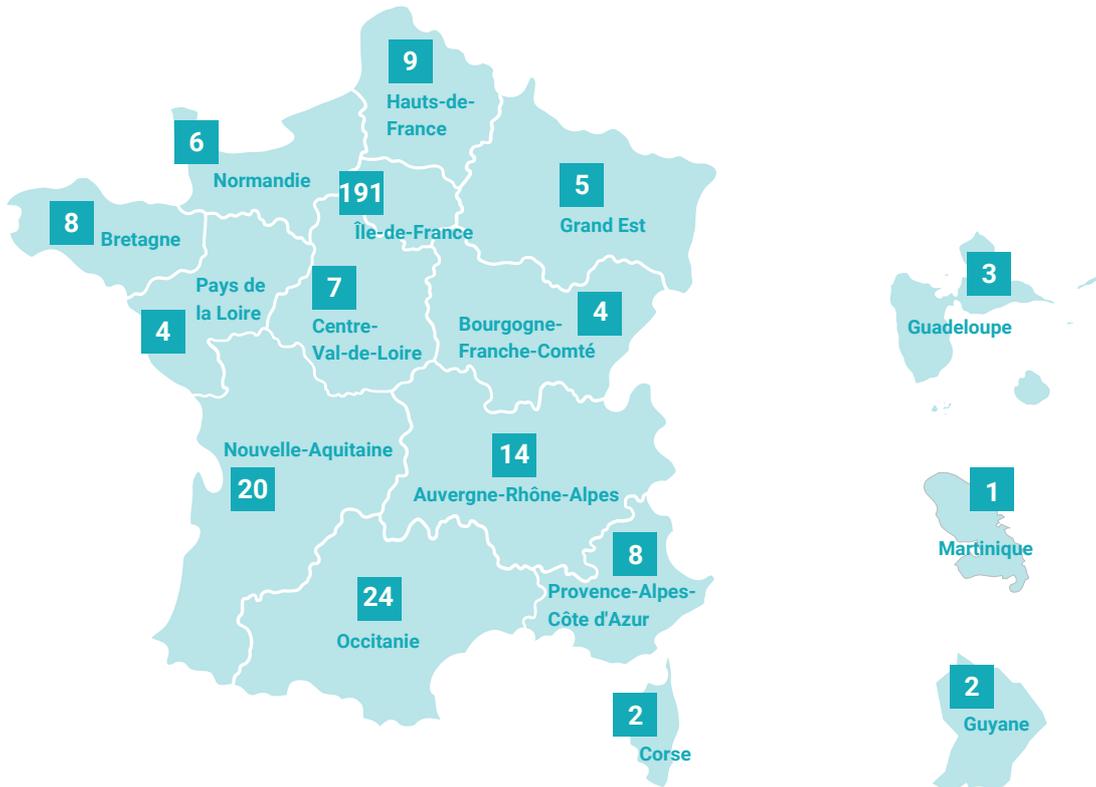
## Bilan de l'activité

En 2022, la Chambre des associations a conduit 1380 actions d'accompagnement ; un chiffre en légère progression (+ 9 %). La Chambre des associations observe une nette augmentation du temps dédié à l'accompagnement (884 heures, + 33 % par rapport à 2021). Cette activité répond à une demande en constante augmentation.

En 2022, l'équipe de la Chambre des associations a poursuivi ses entretiens en visioconférence. Initié pendant la crise Covid, ce format permet d'accompagner les acteurs associatifs de l'ensemble du territoire de façon plus qualitative, en facilitant les échanges.

La Chambre des associations propose aux associations et aux porteurs de projet implantés en Ile-de-France des entretiens dans ses locaux situés dans le Val-de-Marne. Depuis septembre 2022, la Chambre des associations dispose d'un local mis à disposition une fois par semaine par la ville de Champigny-sur-Marne. Nous observons une reprise progressive du nombre de rendez-vous en présentiel.

## CARTE DES REGIONS



L'accompagnement des porteurs de projet représente un quart de l'activité (25 %). La Chambre des associations apporte son soutien dans la définition de leur objet et dans l'élaboration des statuts. Elle les accompagne dans le choix du modèle de gouvernance et les guide dans leurs démarches administratives.

La Chambre des associations soutient également des associations engagées dans une réflexion sur leur projet associatif, pour modifier leurs statuts et repenser leur projet (19 %). Les dirigeants associatifs sollicitent la Chambre des associations pour être accompagnés dans leur fonction de dirigeant (14 %). De nombreux questionnements ont trait à la fonction employeur (12 %). Pour répondre à ces demandes, la Chambre des associations a élaboré un cycle de formation sur le sujet, prévu en 2023.

## LES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DES ENTRETIENS

Création, élaboration de statuts : 25 %

Modification de statuts : 19 %

Activités touristiques : 15 %

Responsabilités des dirigeants : 14 %

Fonction employeur : 12 %

Instances, gouvernance : 8 %

Comptabilité, financements, gestion financière : 7 %

### L'ÉQUIPE

#### DE LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

L'équipe en charge de l'accompagnement est composée de :

- **4 bénévoles**
- **2 salariées**

### LES PARTENAIRES

- **Ville de Saint-Maur-des-Fossés**
- **Ville de Champigny-sur-Marne**
- **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Val-de-Marne (SDJES 94)**

# Les réseaux d'accompagnement



## Centre de ressources et d'information des bénévoles

Afin de répondre aux besoins croissants d'information des bénévoles associatifs, notamment dans les petites structures, les pouvoirs publics ont créé des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

**La Chambre des associations est labellisée CRIB 94 depuis 2016.**

### LES MISSIONS DU CRIB

- **Information et orientation** des bénévoles
- **Conseil aux bénévoles** dans les domaines concernant la **vie quotidienne de l'association** (gestion, statuts, engagement bénévole)
- **Formation de base et continue des bénévoles** dans les matières juridiques, fiscales, comptables et financières
- **Soutien aux projets** menés par les bénévoles (engagement volontaire, financements publics et privés, autorisations administratives...)
- **Accompagnement individualisé des porteurs de projets** innovants ; conseil aux bénévoles qui assument des fonctions d'employeurs
- **Soutien aux bénévoles** pour leur permettre d'**adapter le mode de fonctionnement** de leur association



## Point d'appui au numérique associatif (PANA)

HelloAsso, le Mouvement Associatif et la Fonda ont créé le plan national de formation au numérique avec le déploiement du label PANA. La Chambre des associations, suite à sa participation aux Universités d'été HelloAsso en juin 2018, a obtenu le label et intégré la cartographie des acteurs de l'accompagnement à la transition numérique des associations.

**La Chambre des associations apporte au réseau ses compétences en matière d'animation collective depuis 2018.**

### LES MISSIONS DU PANA

Le plan national de formation au numérique dédié au secteur associatif est un programme créé et déployé par HelloAsso et différents partenaires sur tout le territoire français. Il permet aux associations et acteurs de l'accompagnement associatif **une bonne prise en main des nouveaux outils numériques et pour faciliter la gestion et le déploiement de leurs activités** (collaboration interne, communication digitale, gestion des données en ligne, financement participatif, mobilisation...).

[pana-asso.org](http://pana-asso.org)



## NOS ACTIONS

# Formations & animations collectives

La Chambre des associations a placé au cœur de ses missions la formation des acteurs de la vie associative. Pour accompagner leur montée en compétences, elle porte un organisme de formation, certifié Qualiopi.

Considérant la formation comme un axe majeur de l'évolution du monde associatif, la Chambre des associations a développé, en 2022, son programme de formation. L'organisme de formation s'appuie sur une équipe de douze formateurs, experts du monde associatif.

Afin de répondre au mieux à la pluralité des demandes, le catalogue de formations propose des actions diversifiées, tant concernant les thématiques abordées que les modalités d'organisation.

Pour répondre à un besoin de formation d'acteurs implantés sur l'ensemble du territoire, la Chambre des associations a proposé en 2022 une offre principalement à distance. Ce format favorise en effet la participation de personnes éloignées de la région parisienne, en situation de handicap ou dont les disponibilités sont réduites.

L'organisme de formation est coordonné par un comité de pilotage « Qualité de la formation », qui est placé sous l'égide de la Présidente et de la référente pédagogique. L'organisme rassemble une équipe de 12 formateurs, experts du monde associatif et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Deux salariées de la Chambre des associations sont chargées de la mise en œuvre des formations.

En 2022, en raison de la réforme de la formation professionnelle les formations à la gestion associative dispensées par la Chambre des Associations, bien que certifiées Qualiopi, ne sont plus éligibles à une prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF).

i

Les formations s'adressent à l'ensemble des acteurs, qu'ils soient dirigeants, bénévoles, salariés, porteurs de projets, volontaires du service civique. Elles s'adressent également aux personnes en reconversion et aux acteurs du soutien à la vie associative.

**32**  
actions de formations  
collectives

**219**  
stagiaires

**256**  
heures de formations  
collectives

**12**  
formateurs

## Les formations collectives

# Le Certificat de Formation à la Gestion Associative

De nombreux dirigeants associatifs souhaitent renforcer leurs connaissances sur le fonctionnement et la gestion d'une association. Le Certificat de Formation à la Gestion Associative propose un programme de formation répondant à cet objectif.

La Chambre des associations a organisé 3 sessions de CFGA en 2022 : deux se sont déroulées en présentiel dans le Val-de-Marne, et une à distance.

Une des sessions en présentiel s'est tenue à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative (MCVA) du Kremlin-Bicêtre, que la Chambre des associations remercie pour son accueil.

Parmi les participants : 59% sont bénévoles et 24 % sont porteurs de projet.

En 2022, pour la première fois depuis qu'elle organise le CFGA, la Chambre des associations n'a pas bénéficié du soutien financier du Fonds pour le Développement de la Vie Associative Ile-de-France (FDVA Formation) pour l'organisation de ces formations.

“ Une formation incontournable et essentielle pour les associations et les porteurs de projets !

Christine, porteuse de projet



EN 2022 :

**3** sessions  
**46** stagiaires  
**41** associations



La Chambre des associations s'appuie sur des formateurs choisis pour leur expérience du monde associatif et leurs compétences pédagogiques. Ces formateurs sont des professionnels (avocat, comptable, dirigeant) et des spécialistes du monde associatif.

### La seule formation certifiante pour la gestion d'une association

Institué par le décret du 1er octobre 2008, le **CFGA** est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique (de 30 heures) et pratique (20 jours) en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Durant les cinq jours de formation, les formateurs traitent des thèmes suivants : Loi 1901, partenariats et méthodologie de projet, initiation à la comptabilité et à la responsabilité civile et pénale. Participent notamment à cette formation, les personnes qui souhaitent prendre une fonction de dirigeant, les salariés désireux de mieux appréhender le fonctionnement d'une association et les volontaires en service civique qui s'engagent dans le monde associatif.

# Les formations thématiques

En 2022, la Chambre des associations a organisé 29 formations et a ainsi formé 184 stagiaires.

51 % sont salariés (soit une majorité) et 9 % sont porteurs de projet.



## FORMATION 2022

### Comptabilité et gestion financière

15 actions / 84 stagiaires

### Recherche de financements

4 actions / 21 stagiaires

### Droit des associations

3 actions / 18 stagiaires

### Ressources humaines

4 actions / 27 stagiaires

### Vie associative

2 actions / 15 stagiaires

### Communication

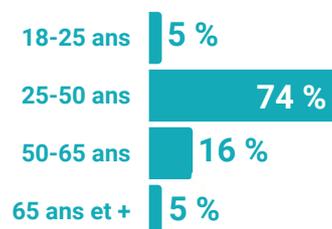
1 action / 8 stagiaires

# Bilan global des formations collectives

Les stagiaires sont originaires de l'ensemble du territoire ; l'Île-de-France est très majoritairement représentée.

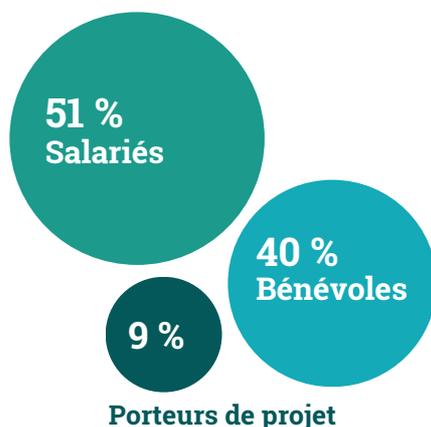
Une très large proportion de stagiaires appartient à la tranche d'âge des 25-50 ans (74 %). Seuls 5% ont plus de 65 ans.

## ÂGE DES STAGIAIRES

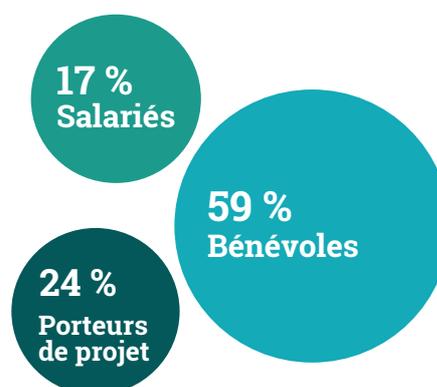


## PROFIL DES STAGIAIRES

- Formations collectives -

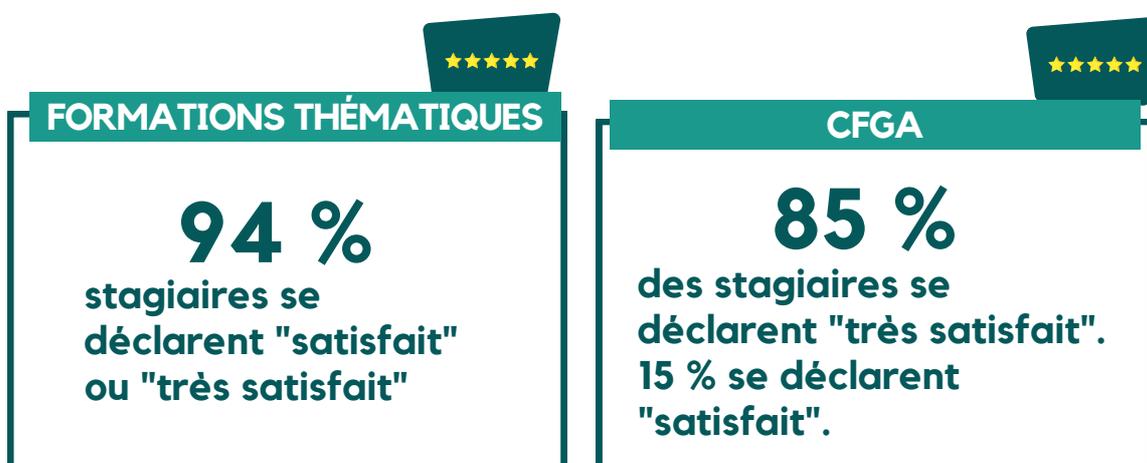


- CFGA -



## Qualité de la formation

94 % des stagiaires se déclarent "satisfait" (28 %) ou "très satisfait" (66 %). L'analyse des questionnaires d'évaluation témoigne du professionnalisme des formateurs, dont la disponibilité et les qualités pédagogiques sont saluées. Les stagiaires apprécient tout particulièrement que les formations regroupent un nombre relativement restreint de participants, ce qui facilite les interactions directes avec le formateur et la mise en place d'exercices pratiques.



## Formations individuelles et actions sur mesure

En 2022, cinq acteurs associatifs ont bénéficié d'un programme de formation sur mesure (3 salariés / 1 bénévole / 1 porteur de projet). 60 heures de formations individuelles ont été dispensées. Ces formations ont porté sur les thèmes de la comptabilité et de la gestion associative. La Chambre des associations a également animé une formation de 18 heures dédiée aux membres d'une même association.

**78**  
heures de  
formations

# Les actions auprès des collectivités territoriales

## Partenariat avec le Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Val-de-Marne

En qualité de Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles du Val-de-Marne (CRIB 94), la Chambre des associations est partenaire du Service Départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux sports.

En janvier, l'association a participé à l'animation d'un temps d'information sur l'appel à projet du Fonds de Développement à la Vie Associative ; l'équipe de la Chambre des associations a présenté la plateforme Compte Asso (28 représentants d'associations).

En décembre, la Chambre des associations a contribué à l'organisation d'un temps d'information sur la réforme de l'agrément Jeunesse Education Populaire. La Chambre des associations animait un atelier sur L'engagement des jeunes dans la gouvernance associative (29 représentants d'associations).

## Interventions en partenariat avec des Villes

En 2022, la Chambre des associations a animé des interventions collectives dans le cadre des partenariats établis avec les villes de Vincennes (94) et de Massy (91).

La Chambre des associations a également noué des partenariats avec trois nouvelles municipalités pour l'organisation de réunions d'information : Bussy-Saint-Georges (77), Melun (77) et Champigny-sur-Marne (94).

La Chambre des associations a ainsi réalisé, en 2022, 9 interventions auprès de 5 municipalités. Ces réunions d'information ont été animées par cinq formateurs ; elles ont porté sur des thématiques variées, telles que : le droit des associations, la gouvernance, la stratégie de communication, l'animation des ressources humaines associatives.

Les formateurs ont également dispensé deux formations, spécifiquement destinées à des agents municipaux pour renforcer leur connaissance du secteur associatif.

La Chambre des associations a établi des liens avec d'autres municipalités franciliennes, qui se traduiront par des actions programmées en 2023.

**11**  
interventions

**55**  
heures

**197**  
représentants  
d'associations

**16**  
agents



# Les formations spécifiques

## Université Paris 8

Depuis 2015, la Chambre des associations et l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis ont noué un partenariat. En 2022, la Chambre des associations a dispensé des cours en gestion associative aux étudiants inscrits en première année de master en Economie sociale, solidaire et innovante (15 heures ; 15 étudiants).

En partenariat avec la Direction Vie du Campus, les formateurs de la Chambre des associations ont animé une session de Certificat de Formation à la Gestion Associative, ouverte aux étudiants inscrits dans le secteur associatif ou désireux de le découvrir. En 2022, 18 étudiants ont ainsi validé la formation théorique (30 heures).



**3** formateurs

**33** étudiants

**45** heures



## Valeurs de la République et Laïcité

Dans le cadre du déploiement du plan de formation Valeurs de la République et Laïcité, la Chambre des associations a organisé deux formations, en juin et en novembre 2022.

Ces formations s'adressent aux acteurs associatifs franciliens, qu'ils soient bénévoles, dirigeants, salariés ou volontaires en service civique.

En 2022, 33 stagiaires, originaires de quatre départements franciliens, ont participé à cette formation. Cette formation recueille un fort taux de satisfaction (95%) ; l'analyse des questionnaires de satisfaction révèle que les stagiaires ont apprécié le contenu de la formation, ainsi que les méthodes pédagogiques déployées (supports, écoute, clarté des exposés). Les stagiaires considèrent que cette formation sur les Valeurs de la République et la laïcité se révélera utile dans leur pratique professionnelle ou bénévole.

Les formateurs ont également animé deux journées de sensibilisation, à destination de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Une formation a été organisée dans le cadre du Parcours Jeunes (cf. p. 23). La Chambre des associations a animé la seconde journée de sensibilisation en partenariat avec l'association parisienne « Les Enfants de la Goutte d'Or » (11 stagiaires).

**2** formateurs

**49** stagiaires

**30** heures



## NOS ACTIONS

# Immatriculation tourisme

Depuis 2012, la Chambre des associations est immatriculée au registre national des opérateurs de voyages ou de séjours. Elle permet à ses adhérents de bénéficier de l'immatriculation tourisme par extension (article L211-18 du Code du tourisme) et s'inscrit ainsi dans sa mission de soutien aux acteurs du monde associatif.

Si la reprise des activités touristiques avait été progressive en 2021, on constate en 2022 que les associations ont retrouvé un fonctionnement similaire à la période précédant la crise sanitaire.

## Une reprise de l'organisation de sorties, séjours et voyages

En 2022, la très grande majorité des associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme de la Chambre des associations a proposé des sorties touristiques, des séjours et des voyages à leurs membres ou partenaires. Cependant, on note que depuis la pandémie de la Covid-19, certaines associations n'ont pas réussi à reprendre ce type d'activités.

D'après les prévisions transmises à la Chambre des associations en octobre 2022, le chiffre d'affaires moyen des activités touristiques réalisées en 2022 approchait les 46 000 € contre 25 000 € en 2021, soit une augmentation de 84 %. Les associations n'ont néanmoins pas retrouvé le niveau d'activités de 2019 : le chiffre d'affaires moyen par association était de 56 000 €, soit 22 % de plus qu'en 2022.



Les associations organisant des activités touristiques sont soumises aux mêmes règles que les opérateurs de tourisme.

Les associations doivent ainsi être « immatriculées » au registre national des opérateurs de voyages ou de séjours, géré par l'Agence de développement touristique de la France (Atout France). Cette immatriculation tourisme autorise l'association à organiser des sorties, des séjours et des voyages, en France ou à l'étranger.

## 115 associations bénéficiaires

de l'extension de l'immatriculation tourisme de la Chambre des associations

## Un bilan encore mitigé

### Un résultat économique qui n'a pas évolué

Les contributions « Immatriculation » réglées chaque année par les associations sont calculées sur la base du chiffre d'affaires des activités touristiques organisées au cours de l'année n-1.

En 2022, le montant total des contributions a été calculé sur le chiffre d'affaires de l'année 2021. Cela engendre des conséquences qui transparaissent sur le résultat des comptes de la Chambre des associations au 31 décembre 2022 (cf. le rapport financier en p 29). Le regain d'activités touristiques des associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation tourisme n'a pas permis de stabiliser les ressources de la Chambre des associations. Le bénéfice de cette reprise sera perceptible à l'exercice comptable 2023.

### Mais une progression du nombre de nouveaux bénéficiaires

En 2022, plus de 50 associations ou porteurs de projet ont contacté la Chambre des associations pour obtenir des informations sur leurs obligations concernant les activités touristiques :

- 23 ont souhaité recevoir le dossier de demande d'extension ;
- 16 ont finalisé leur demande :
  - 10 ont obtenu l'extension d'immatriculation tourisme ;
  - 6 associations n'ont pas obtenu l'immatriculation. Groupama Assurance-Crédit & Caution a refusé de leur accorder sa garantie, considérant leurs situations économiques trop fragiles.

*Afin de limiter leurs risques, les organismes financiers habilités n'accordent qu'avec prudence leur garantie aux opérateurs de tourisme. Depuis plusieurs années, ils considèrent le secteur associatif comme insuffisamment fiable économiquement – souvent à tort !*

### Un nombre de dossiers qui se maintient depuis 2017

Le nombre d'associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation est stable depuis 2017, notamment en raison des dossiers rejetés par le garant financier.

En 2022, la CDA a enregistré 6 résiliations, à la demande des associations elles-mêmes ou de Groupama Assurance-Crédit & Caution.

Implantation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ile-de-France	16	25	33	39	42	43	39	36	32	33	31
Autres régions	3	15	29	39	62	72	79	77	82	81	84
Total	19	40	62	78	104	115	114	113	114	114	115

## Un accompagnement renforcé

Dans le cadre des « Perspectives 2022 » votées lors de l'Assemblée Générale 2022, la Chambre des associations a mis en place des initiatives pour mieux accompagner les associations organisant des sorties, des séjours et des voyages. Au cours de l'année 2022 :

- La Chambre des associations a intensifié ses actions auprès de Groupama pour expliciter et défendre les dossiers jugés fragiles, à l'occasion de nouvelles demandes ou de renouvellements.
- La Chambre des associations a développé des actions d'information et de sensibilisation, en direction des associations qui proposent des activités touristiques. 5 webinaires ont permis d'échanger avec plusieurs dizaines de dirigeants d'associations et de porteurs de projet. Une autre visioconférence a été organisée avec L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne. Des réunions à distance ont également été organisées pour les associations concernées par le renouvellement de leur extension d'immatriculation.
- La Chambre des associations a entrepris des démarches auprès de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) afin de bénéficier des assurances « Annulation » et « Assistance rapatriement ». En effet, l'UNAT, Assurinco et le Groupe MAIF se sont associés en 2022 pour proposer une gamme complète de garanties voyages. La Chambre des associations espère proposer cette offre aux associations adhérentes en 2023.



### LES RÉUNIONS D'INFORMATION

6

réunions  
d'information  
sur les activités  
touristiques des  
associations

71

participants

## Paroles de stagiaires

“ Les formateurs sont experts dans leurs domaines, passionnés et pédagogues.  
Isabelle, Porteuse de projet

“ Les temps d'échanges permettent de croiser les regards des différents profils, bénévoles et salariés.  
Sabine, Trésorière

“ J'ai particulièrement apprécié l'approche "terrain". Les outils et ressources mis à disposition facilitent la mise en pratique. C'est concret.  
Emmanuel, Salarié

“ Bravo à la Chambre des associations ! Vous faites tous un magnifique travail pour les associations et l'association est vraiment humaine.  
Ludivine, Présidente

“ Bienveillance, échanges et convivialité... Même à distance !  
Nadège, Bénévole



## NOS ACTIONS

# Parcours Jeunes



Le Parcours Jeunes s'adresse à de jeunes adultes, de 18 à 25 ans, en manque de visibilité sur leur projet professionnel.

A travers la découverte du monde associatif et l'implication dans une démarche citoyenne, le Parcours Jeunes offre à ses participants la possibilité de développer leurs compétences par la pratique du bénévolat, contribuant à leur insertion dans le domaine professionnel.

Ce dispositif comprend trois phases :

### 1/ 3 formations :

- Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA), 5 jours de formation pour appréhender le fonctionnement du monde associatif
- La formation « Valeurs de la République et Laïcité »
- La formation « Prévention et secours civiques » (PSC1)

### 2/ 1 stage pratique en association :

- Un parcours « découverte » : visites d'associations et rencontres de leurs dirigeants
- Un stage de bénévolat (20 jours) dans une association, un tuteur veille à leur bonne intégration

### 3/ La valorisation des compétences :

- Un bénévole de la Chambre des associations accompagne le jeune dans la valorisation de ses compétences et l'oriente vers un professionnel de l'insertion
- Les jeunes participent à une « Journée Compétences », à un atelier CV, ainsi qu'à des groupes de parole animés par un psychologue.

Le Parcours Jeunes :

**i**

1. Place le jeune au cœur du dispositif et le rend acteur de son parcours.
2. Inscrit le jeune dans une citoyenneté engagée
3. Facilite l'accès au bénévolat, permettant au jeune d'intégrer une équipe et d'élargir son champ d'action
4. Développe les compétences et les connaissances du jeune et lui permet d'en acquérir de nouvelles
5. Accompagne le jeune dans la valorisation de ses compétences, transposables dans le champ de l'insertion professionnelle
6. Offre au jeune la possibilité de valider des formations, enrichissant ainsi son curriculum vitae
7. Oriente le jeune vers des partenaires, institutionnels ou associatifs, investis dans le domaine de l'insertion

## Bilan de la session 2022

En 2022, le dispositif a bénéficié du soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministère de la cohésion des territoires, du conseil départemental du Val-de-Marne et de la municipalité de Champigny-sur-Marne.

En juin 2022, la Chambre des associations a organisé une session du Parcours Jeunes, en partenariat avec les services Vie associative et Insertion de Champigny-sur-Marne.

La Chambre des associations s'est appuyée sur les partenariats existants, noués lors des précédentes sessions. L'équipe a rencontré plusieurs structures institutionnelles et associatives du territoire, afin de renforcer la synergie avec les acteurs locaux. Au printemps 2022, la Chambre des associations a ainsi participé aux Assises de la jeunesse de Champigny-sur-Marne pour préparer la session programmée en juin.

La Chambre des associations a travaillé à la mise en place de cette session en collaboration avec des associations, telles que la Fédération du Val-de-Marne du Secours populaire français, le Collectif Résonance et Festi 6T. Conjointement, des contacts ont été établis avec les équipes de la mission locale.

La réalisation de cette session a été possible grâce à la mobilisation d'une équipe de 5 bénévoles, de 4 formateurs et de 5 intervenants. Lors des journées de découverte du secteur associatif, les jeunes ont été amenés à rencontrer des fondateurs et des dirigeants de l'association Art Murs et de La ressourcerie la Mine.

La session de Parcours Jeunes a rassemblé six participants. Le groupe s'est révélé très hétérogène, tant par la formation initiale que par les parcours de vie et la maîtrise du français :

- 3 jeunes, déjà engagés dans le bénévolat, ont souhaité approfondir leur connaissance du secteur associatif. Ils souhaitent poursuivre des études dans le champ social et dans le domaine de la communication (BTS en Economie sociale et Familiale et en sciences sociales à l'université).
- 3 jeunes ont découvert le secteur associatif en s'inscrivant dans le Parcours Jeunes. Issus d'un parcours migratoire, l'équivalence de leurs diplômes correspondait à un niveau « lycée ». L'un des participants avait été peu scolarisé et maîtrisait mal le français.

Tous ont pu identifier des secteurs d'activité en lien avec leurs centres d'intérêts dans la perspective de faciliter leur insertion professionnelle : logistique, mécanique, cuisine.

## Bilan de la formation théorique

La formation théorique s'est déroulée du lundi 27 juin au vendredi 8 juillet 2022. La Chambre des associations a dispensé 69 heures de formation, dédiées à la découverte du secteur associatif et à l'insertion :

- Organisation d'un parcours découverte du monde associatif (6 heures)
- Animation des groupes de parole (9 heures)
- Ateliers « Compétences et Insertion » et formation aux gestes de premiers secours (18 heures)
- Formation « Valeurs de la République et Laïcité » (6 heures)
- Certificat de Formation à la gestion associative (30 heures)

Les formateurs et les intervenants ont exprimé leur grande satisfaction à côtoyer ce groupe. Ils ont salué leur enthousiasme, leur curiosité et la pertinence de leurs questions.

Les formateurs ont procédé à des quiz ludiques, des exercices et des mises en situation. Ces méthodes pédagogiques ont favorisé l'investissement des stagiaires, leur permettant de développer des compétences et d'enrichir leurs connaissances.

Les formateurs ont indiqué que les jeunes étaient « très impliqués ». L'analyse des évaluations des participants révèle leur grande satisfaction, qui s'est manifestée à travers leur assiduité, leur intérêt et la qualité de leurs interventions.

## Le stage pratique

Les jeunes ont effectué leur stage pratique entre juillet et octobre 2022, au sein d'associations qui interviennent dans le champ social et le domaine de la culture.

5 jeunes ont effectué leur stage pratique, représentant 100 journées de bénévolat.

A travers cette expérience, les jeunes ont développé des compétences variées, notamment dans le domaine de la logistique, de la communication et de la relation avec le public.

Les jeunes ont renforcé leur confiance en soi à travers la satisfaction d'appartenir à une équipe et d'y être appréciés. Plusieurs jeunes étant inscrits dans une démarche de régularisation, leur participation au Parcours Jeunes leur a permis d'enrichir leur vocabulaire, de renforcer leur maîtrise du français et d'acquérir une plus grande aisance dans la communication.



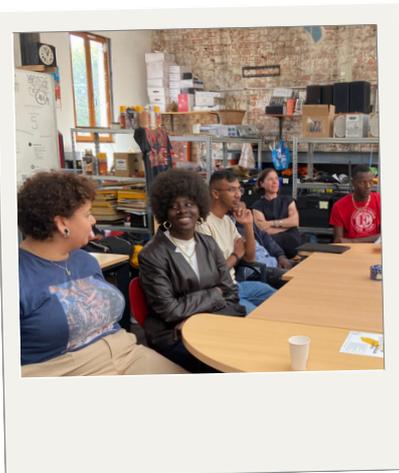
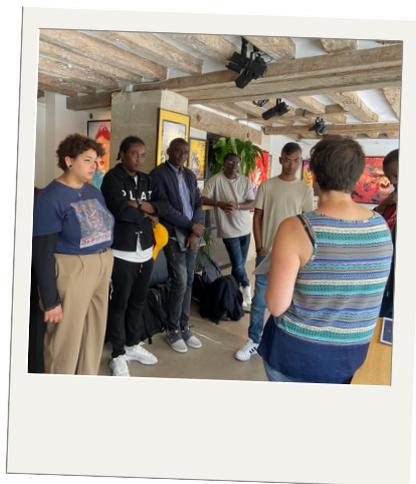
## Accompagnement et orientations

Grâce à l'implication des bénévoles, chaque jeune bénéficie d'un accompagnement individuel.

43 entretiens individuels ont été réalisés (soit environ 90 heures de bénévolat).

Plusieurs orientations vers des structures spécialisées ont ainsi pu être réalisées :

- des orientations vers des structures de l'insertion sociale en partenariat avec la Fédération de Paris du Secours populaire français (SPF) : aides matérielles, accès aux droits santé, ouverture de domiciliations administratives.
- des orientations vers des permanences juridiques en partenariat avec les Point d'Accès au Droit (PAD)
  - 1 orientation vers une structure d'insertion professionnelle
  - 1 orientation vers le Point Ecoute Jeunes pour une prise en charge par un psychologue
- Des orientations vers des associations de Français Langue Etrangère (FLE) pour permettre aux jeunes issus d'un parcours migratoire d'améliorer leur maîtrise de la langue française.



**VIDEOS - Découvrez les stagiaires du Parcours Jeunes 2022 :**

<https://youtube.com/playlist?list=PLAwI6UP829wL4HRX78TUUFdhEu-025ubM>

*La Chambre des associations n'est pas assurée de renouveler cette action en 2023.*



# Partenaires 2022

---



## Collège Départemental FDVA

Depuis 2019, la Chambre des associations participe au collège départemental du Fonds pour le Développement de la Vie Associative. Cette instance, qui rassemble des élus et des représentants du monde associatif, délibère sur l'octroi des subventions départementales.



## Comité Val-de-Marne Actif pour l'Initiative – France Active

Cette association solidaire finance les entreprises et les associations de l'économie sociale et solidaire. Elle contribue, par l'attribution de financements, à la création et au développement de projets. En tant qu'expert du monde associatif, la Chambre des associations participe au comité d'attribution des financements.

Chaque année, dans le cadre du mois de l'ESS, la Chambre des associations intervient lors du Speed Meeting Finance Solidaire, organisé par l'association des CIGALES d'Ile-de-France et par Val-de-Marne Actif pour l'Initiative. Cette rencontre rassemble des porteurs de projets, des acteurs de la finance solidaire et de l'accompagnement de projets dans le domaine de l'ESS.



## Associations mode d'emploi

Associations mode d'emploi est une revue mensuelle de référence pour les professionnels et les bénévoles associatifs. La Chambre des associations participe au comité de rédaction, qui se réunit chaque trimestre.



## Camino avocats

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations s'appuie sur l'expertise juridique du cabinet Camino Avocats, spécialiste du droit des associations et fondations. Il intervient également dans le cadre des formations organisées par la Chambre des associations. Grâce à ce partenariat, les adhérents de la Chambre des associations ont la possibilité de bénéficier d'un conseil juridique.



### La MAIF

Depuis sa création, la Chambre des associations souscrit à la MAIF une assurance responsabilité civile. En 2015, la Chambre des associations a négocié une assurance responsabilité civile particulière pour les adhérents qui bénéficient de l'extension de l'immatriculation tourisme.



### Groupama

Depuis 2018, la Chambre des associations travaille en collaboration avec Groupama. La Chambre des associations a choisi cet organisme comme garant financier, dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme.



### L'UNAT

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations est membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). A ce titre, elle participe aux travaux de la Commission "Voyages". Cette participation et l'adhésion à l'UNAT donnent accès à une aide et à des informations concernant la réglementation pour les associations qui organisent des activités touristiques.



### Crédit Mutuel

Depuis 2012, la Chambre des associations se félicite des conseils et du soutien du Crédit Mutuel.



### Cabinet COFREC

Depuis plusieurs années, la Chambre des associations confie au cabinet d'expertise comptable Cofrec la validation de ses comptes de fin d'année. A la demande de Groupama Assurance-Crédit & Caution, qui nous accorde sa garantie financière dans le cadre de l'immatriculation tourisme, les comptes de la Chambre des associations doivent être certifiés, tous les ans, par un cabinet d'expertise comptable.

RAPPORT FINANCIER



# Les finances de la Chambre des associations

---

*Clôture des comptes 2022 en pages 30 à 34.*

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total I</b>								
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	560		560		560		
	Autres créances	7 363		7 363	5 596	1 768	31.59	
Valeurs mobilières de placement	20		20	20				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	64 035		64 035	102 273	38 238	37.39		
Charges constatées d'avance (3)								
<b>Total III</b>	71 977		71 977	107 888	35 911	33.29		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	71 977		71 977	107 888	35 911	33.29		

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	3 955		3 955			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 054		12 703		13 756	108.30
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>12 370</b>		<b>13 756</b>		<b>1 386</b>	<b>10.08</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports	20 000		20 000				
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	<b>10 531</b>		<b>22 901</b>		<b>12 370</b>	<b>54.01</b>	
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources	3 000		3 000				
<b>Total III</b>	<b>3 000</b>		<b>3 000</b>				
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	12 000		15 000		3 000	20.00
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 893		2 174		709	32.64
	Dettes fiscales et sociales	49 303		49 803		6 500	13.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			1 620		1 620	100.00
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	260		13 390		13 130	98.06
	<b>Total IV</b>	<b>58 446</b>		<b>81 987</b>		<b>23 541</b>	<b>28.71</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>71 977</b>		<b>107 888</b>		<b>35 911</b>	<b>33.29</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	57 243		36 732		20 510	55.84
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	38 730		68 562		29 832	43.51
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 880		2 880	100.00
Collectes						
Cotisations	54 968		39 541		15 427	39.02
Autres produits	391		264		127	48.05
<b>Total I</b>	<b>151 331</b>		<b>147 980</b>		<b>3 352</b>	<b>2.26</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	68 277		75 641		7 364	9.74
Impôts, taxes et versements assimilés	308		2 958		2 650	89.59
Salaires et traitements	52 963		56 052		3 089	5.51
Charges sociales	42 847		27 104		15 742	58.08
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
<b>Total II</b>	<b>164 394</b>		<b>161 755</b>		<b>2 639</b>	<b>1.63</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>13 063</b>		<b>13 775</b>		<b>712</b>	<b>5.17</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations		993		379	614	162.04
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		993		379	614	162.04
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		300		360	60	16.67
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		300		360	60	16.67
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		693		19	674	NS
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		12 370		13 756	1 386	10.08
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		152 324		148 359	3 966	2.67
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		164 694		162 115	2 579	1.59
<b>Solde intermédiaire</b>		12 370		13 756	1 386	10.08
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		12 370		13 756	1 386	10.08

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	560	560	
Débiteurs divers	7 363	7 363	
<b>TOTAL</b>	<b>7 923</b>	<b>7 923</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 000	12 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 883	2 883		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 303	43 303		
Produits constatés d'avance	260	260		
<b>TOTAL</b>	<b>58 446</b>	<b>58 446</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 000			

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 883
<b>Total</b>	<b>2 883</b>

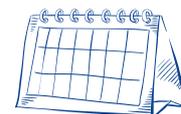
PERSPECTIVES 2023



# Budget prévisionnel

Projet adopté par le Conseil d'Administration au 16/12/2022

CHARGES		PRODUITS	
<b>60 - Achats</b>	<b>1 200 €</b>	<b>70 - Prestations de services</b>	<b>55 450 €</b>
		Prestation de services Formation et animation	54 000 €
Fournitures administratives et entretien	1 200 €	Prestation de services Accompagnement comptat	1 400 €
		Achat de livres	50 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>20 564 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>21 100 €</b>
Location photocopieur et photocopies	2 000 €		
		DRJSCS IDF - VRL	1 600 €
Locations de salle	500 €	DRJSCS IDF FDVA (CFGa)	3 000 €
Charges Locatives	840 €	DRJSCS FDVA Innovation	
Assurances RC	1 224 €	DRJSCS FONJEP	14 000 €
Assurances MAIF (Tourisme)	6 300 €	Form CRIB département	
Assurances GROUPAMA	9 500 €	J.E.P.	
Documentation générale	200 €		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>49 150 €</b>	Conseil Départemental 94 politique de la ville	
Honoraires Expert comptable	1 800 €	Subvention Communes	2 500 €
		ASP Service civique	
Honoraires Prestation Formation / Accompagnement	32 000 €	Crédit mutuel	
Honoraires Prestation Gestion immatriculation	5 000 €	Fondations	
Parcours Jeunes		Conseil Régional d'Ile de France	
Appuis Juridiques			
Maintenance Site Internet	3 000 €	<b>75 - Autres produits</b>	<b>91 054 €</b>
		Cotisations adhésions CDA	7 200 €
Outils numériques (abonnements)	1 500 €	Cotisations TOURISME	83 604 €
Déplacements, missions	1 600 €	Dons	250 €
Frais Qualiopi	650 €	<b>78 - Produits financiers</b>	<b>1 400 €</b>
Frais postaux et de télécommunications	2 200 €	Autres produits financiers	1 400 €
Services bancaires	200 €		
Cotisations diverses	1 200 €		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>- €</b>		
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>94 850 €</b>		
Rémunération des salariés	75 800 €		
Charges sociales	17 500 €		
Participation aux titres de transports	450 €		
Autres charges de personnel	1 100 €		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 240 €</b>		
Remboursement	3 240 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>169 004 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>169 004 €</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>55 500 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>55 500 €</b>
Secours en nature	500 €	Bénévolat	55 000 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	10 000 €	Prestation en nature	10 000 €
Personnel bénévole	55 000 €	Dons en nature	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 504 €</b>		<b>224 504 €</b>



# Perspectives pour 2023

---

## Renforcer les actions en cours

Tout d'abord, le conseil d'administration propose de consolider les actions menées lors des années précédentes :

- l'organisme de formation, certifié Qualiopi, continuera à adapter son offre en intégrant de nouvelles formations et s'emploiera à pérenniser les financements publics indispensables au bon fonctionnement du CFGA ;
- l'équipe « bénévoles » spécialiste des actions d'accompagnement des associations sera renforcée ;
- les temps d'information sur « l'activité tourisme » des associations et les obligations qui en découlent seront pérennisées ;
- faire vivre « le Parcours Jeunes » demandera à la Chambre des associations d'entamer une réflexion pour notamment s'entourer de partenaires.

## Développer l'offre

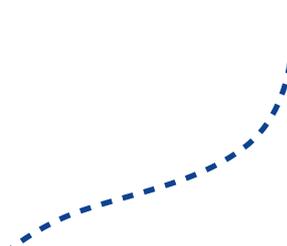
La Chambre des associations recherche, depuis plusieurs années, une offre assurancielle répondant aux besoins des associations adhérentes bénéficiant de l'extension d'immatriculation de tourisme. Les premiers échanges avec Assurinco, suite au partenariat suscité par l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) et la MAIF, devrait enfin permettre, en 2023, un accès à une nouvelle offre d'assurances « annulation » et « assistance rapatriement obligatoire lorsqu'on organise des séjours et des voyages.

La Chambre des associations va développer la veille qu'elle effectue dans ses champs d'action, la vie associative, l'accompagnement, la formation et l'activité touristique.

En matière de formation, elle suivra notamment avec attention l'évolution des financements de la formation professionnelle comme le CPF.

## Aller plus loin

Au-delà de nos activités actuelles, nous allons finaliser la réflexion sur « le projet associatif » de la Chambre des associations. Ainsi à partir du socle de notre association revu ensemble, nous réfléchirons à notre évolution à moyen terme. Cette réflexion, initiée en 2022, est là pour répondre au mieux aux besoins des acteurs du monde associatif, stagiaires des formations, bénévoles et salarié(e)s des associations, adhérents de la CDA, porteurs de projets, interlocuteurs institutionnels.



Nous percevons déjà, au travers de nos contacts avec les personnes impliquées dans la vie associative, un besoin d'échanges, de partages, de discussions, de communauté pour s'entraider et trouver des solutions. A nous de voir, ce que nous pourrions apporter de plus ou de différent par rapport à nos activités actuelles.

Cette dynamique pourrait se traduire également par une augmentation du nombre d'adhérents de la Chambre des associations (en baisse de 10 % en 2022 par rapport à 2021).

L'association continue sa réflexion sur son modèle économique entamé il y a deux ans, avec notamment la nécessité de renforcer son équipe de salariées liée à la progression continue de son activité dont l' «Extension d'immatriculation Tourisme ».

2023 permettra à la Chambre des associations de s'ancrer encore plus dans le paysage associatif, en restant attentif aux évolutions du secteur, avec notamment la mise en place progressive d'un réseau dit « Guid'Asso » dans les différentes régions de France, réseau visant à regrouper tous les acteurs de l'accompagnement des associations.

## ANNEXE

# Compte-rendu de l'AG ordinaire de la Chambre des associations du 12 mars 2022

Du fait de la situation sanitaire, non encore stabilisée suite à la pandémie de la Covid-19, et conformément à l'article 9 des statuts de la Chambre des associations, cette Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 12 mars 2022 a été organisée en visioconférence.

Près de 50 représentants d'associations se sont soit connectés, soit faits représenter en transmettant un pouvoir, pour participer aux travaux de cette AGO de 9h30 à 11h30.

### Accueil

Après avoir remercié l'ensemble des participants-es présents-es, Dominique LEVESQUE, la Présidente de la Chambre des associations s'est félicitée que l'organisation à distance de cette AG permette une présence toujours plus importante d'associations issues de toutes les régions, y compris des territoires ultramarins. Elle propose aux membres présents et représentés de se prononcer sur l'adoption des comptes rendus de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2021 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a été sollicitée en ligne le 31 mars 2021 sur la modification des statuts.

Les comptes rendus de ces deux Assemblées Générales ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés, moins une abstention pour celle du 31/01/2021.

### Présentation et adoption du Rapport d'activités de 2021

L'activité de la Chambre des associations a encore été fortement impactée en 2021 par la crise sanitaire. Pour autant, nous avons constaté que le fait de réorganiser certaines des actions en « distanciel » a permis de poursuivre notre présence auprès des associations particulièrement fragilisées par les conséquences de la Covid-19.

Le résultat de cette présence active de l'équipe de la Chambre des associations, bénévoles et salariées, s'est traduite par une progression du nombre d'associations adhérentes de 18% (247 contre 203 en 2021) soit un nombre quasiment égal entre les associations franciliennes et issues des autres régions.

### L'extension de l'immatriculation tourisme

Les suites de la crise sanitaire encore très présente en 2021, n'a pas été sans conséquence sur l'organisation, par les associations, de sorties touristiques, de séjours et de voyages. Pour autant, ce sont 40 associations qui ont sollicité la Chambre des associations pour obtenir des informations sur leurs obligations d'organisateur d'activités touristiques, dont environ la moitié d'entre elles qui ont souhaité à bénéficier de notre extension d'immatriculation « Tourisme ». Mais, la Chambre des associations a été confrontée à de nombreux refus, de la part de notre garant, Groupama Assurance-Crédit & Caution d'accorder sa garantie incontournable pour accorder l'extension d'immatriculation « Tourisme ». Un positionnement essentiellement commandé par les risques que la crise sanitaire encore trop présente fait peser sur la réalisation de séjours et de voyages avec la crainte de niveaux insuffisants de trésorerie des associations.

C'est ainsi qu'en 2021, seules 4 garanties nouvelles (sur les 9 dossiers déposés) ont été accordées par Groupama. Ce positionnement de précaution, de la part de notre garant, s'est également ressenti sur le renouvellement en 2021 de la garantie pour les associations déjà bénéficiaires en 2020, avec un nombre de refus non négligeable qui a contraint la Chambre des associations à résilié plusieurs extensions d'immatriculation. Ce qui s'est traduit, en 2021, par une stabilisation du nombre d'associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation (114 comme en 2020).

D'un point de vue financier, les conséquences de la crise sanitaire ont été plus fortes en 2021 qu'en 2020 pour la Chambre des associations, les contributions « Immatriculation » réglées en 2021 étant calculées sur le total du chiffre d'affaires « tourisme » réalisé en 2020, soit 73% de moins qu'en 2019.

## **L'information et l'accompagnement**

L'équipe de la Chambre des associations a poursuivi en 2021 l'adaptation de l'offre d'accompagnement, que ce soit en direction des associations ou des porteurs de projets, par une augmentation des actions en « distanciel ». Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, le contexte sanitaire comme l'utilisation essentiellement du téléphone et de la visioconférence, ne se sont pas traduits par une baisse des demandes.

Que ce soit les actions d'informations, d'accompagnement individuel ou de suivi personnalisé, tous les indicateurs ont été à la hausse en 2021. Au total, la Chambre des associations a conduit 1 265 actions d'accompagnement contre 904 en 2020. 382 associations ont été accompagnés et le nombre de rendez-vous a progressé de plus de 28%. Il en est de même pour le nombre d'heures d'accompagnement est passé à 661 heures contre 550 en 2020. La visioconférence a permis d'accompagner en entretien de nombreuses associations sur l'ensemble des régions y compris en Guadeloupe, Martinique et Guyane.

## **Les actions de formation**

L'un des temps forts de la fin l'année 2021, pour les actions de formations de la Chambre des associations, fût en décembre l'obtention de la certification « Qualiopi » en tant qu'organisme de formation. A l'issue d'un long et difficile processus, cette certification vient récompenser la qualité des actions de formation délivrées par la Chambre des associations.

Avec le soutien du Fonds pour le Développement de la Vie associative Île-de-France, 5 sessions (dont 2 en distanciel) permettant d'obtenir le « Certificat de Formation à la Gestion Associative » (CFG) ont été organisées en 2021 avec 51 stagiaires. Par ailleurs, 170 stagiaires ont été accueillis au cours de 26 formations spécifiques, 54 lors de 4 formations destinées aux acteurs associatifs de collectivités territoriales, 44 participants pour les formations « Valeurs de la République et Laïcité » (à la demande du Préfet du Val-de-Marne) et 44 étudiants dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Paris 8.

## **Les Parcours Jeunes**

En 2021, la Chambre des associations a souhaité reprendre son dispositif « Parcours jeunes », qui se veut être un outil d'inclusion pour les 18-25 ans à travers la découverte du monde associatif, soutenu à la fois par les ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion des territoires, et financé par le Conseil Départemental du Val-de-Marne et de certaines communes qui apportent leur collaboration à la réussite de ces Parcours. Rappelons qu'ils comportent des formations théoriques (CFG...), des stages pratiques de 20 jours dans une association et d'une valorisation des compétences pendant une journée.

La présentation du « Parcours jeunes », lors de l'AG, a été suivi de plusieurs interventions de représentants d'associations qui ont montré leur intérêt pour cette démarche innovante de la Chambre des associations.

## Perspectives 2022

Au regard de l'activité réalisée en 2021, la Présidente a présenté les perspectives d'actions proposées par le Conseil d'Administration pour l'année 2022 qui se résument par :

- L'élargissement de l'offre de formation
- La recherche de partenariats pour pouvoir pérenniser le dispositif « Parcours Jeunes »
- Le renforcement des liens avec les associations adhérentes de la Chambre des associations
- Une meilleure appréhension des besoins du secteur associatif afin d'assurer un meilleur accompagnement personnalisé
- Une performance accrue de l'accompagnement des associations qui organisent des activités touristiques.

La Présidente a ensuite sollicité le vote du rapport d'activité de 2021 et des perspectives 2022 qui ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

## Les Finances de la Chambres des associations

Lors de sa présentation des résultats comptables de l'exercice 2021 (Compte de résultat et bilan), la Trésorière de la Chambre des associations a précisé la principale raison du résultat négatif au 31/12/2021 :

- Baisse très significative des contributions « Immatriculation » calculées sur le chiffre d'affaires des activités touristiques réalisées en 2020 par les associations bénéficiaires de l'extension d'immatriculation de la Chambre des associations ;

La Trésorière a précisé le caractère exceptionnel de ce résultat déficitaire dont les conséquences sont limitées au regard du niveau de trésorerie confortable au 31/12/2021.

Dans un second temps, la Trésorière a présenté le Budget prévisionnel de 2022 proposé par le Conseil d'Administration équilibré à hauteur de 193 700 €. Il prend en compte à la fois du résultat de l'exercice 2021 et de projets d'activités pour 2022.

Après avoir répondu aux questions et remarques formulées par les membres de l'AG, la clôture de l'exercice 2021 et le Budget prévisionnel 2022 ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

## Election du Conseil d'administration

La Présidente informe les membres présents à l'AG qu'aucune nouvelle candidature a été déposée pour cette élection, à l'exception de Gérard DESPIERRE administrateur sortant conformément à l'article 8 du Règlement Intérieur de la Chambre des associations qui précise au « Les membres du CA sont élus pour 3 ans renouvelables par tiers tous les ans », les autres membres sortants ayant décidé de ne pas renouveler leur candidature.

Gérard DESPIERRE est élu à l'unanimité des présents et représentés.

Le nouveau Conseil d'Administration est désormais composé de :

Damien BUGNOT  
Suzel CHASSEFEIRE  
Mansour CISSE  
Gérard DESPIERRE  
Françoise KERRELS-DUHAMEL  
Dominique LEVESQUE  
Marie-Sophie MORET  
Patrick PALUS  
Olivier POCHARD  
Daniel ROYER  
Eric SEYDEN





27-31 avenue du Port au Fouarre  
94100 Saint-Maur-des-Fossés  
cda@-asso.com  
[www.cda-asso.com](http://www.cda-asso.com)